

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Mourad KAHOU - représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGLIUCA représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

REX 001-213/11/CC

■ Paiement de la cotisation 2011 à l'association Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture - Attribution d'une subvention
DGDDAT 11/5937/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est membre fondateur de l'association « Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture » compte tenu notamment de l'intérêt économique pour la métropole de cet événement et des effets induits attendus sur le tissu économique (délibération n° ECO 18/258/CC du 26 mars 2007).

Par délibération REX 002.498/08/CC du 28 juin 2008, a été également adopté la Charte des membres fondateurs et fondateurs associés qui définit les principes d'action et de bonne gouvernance du projet ainsi que les grands éléments du territoire du projet.

Le choix du jury européen réuni le 16 septembre 2008 témoigne en premier lieu de la valeur du projet présenté.

Mais MPM a également fait le choix de l'économie de la connaissance, de l'innovation et de la création, un facteur central de développement et se positionne comme une métropole ouverte au monde, aux échanges et à l'innovation pour être la capitale de l'Euro-Méditerranée et la désignation de Marseille Provence comme capitale européenne de la culture constitue bien un projet fédérateur des acteurs métropolitains qui servira de catalyseur au développement, non seulement culturel mais également économique, social et urbain.

En 2009, des projets culturels de préfiguration ont été soutenus par l'Association sur l'ensemble du territoire de projet et dans toutes les disciplines.

A partir de 2010, l'Association entre dans l'étape de définition du projet 2013 avec l'engagement du processus de labellisation que le Conseil d'Administration de l'Association devra attribuer.

Le Conseil d'Administration a aussi adopté son projet de budget 2011 d'un montant total de 11 330 650 euros qui comporte les points essentiels suivants :

Des dépenses d'intervention (production de projets) pour 5 691 811 euros et des actions de communication/mobilisation du projet pour 1,3 million d'euros.

Les recettes correspondent aux engagements pris par les partenaires dans le dossier de candidature.

La demande de participation adressée à MPM par l'association, conformément au budget prévisionnel total 2009/2013 du projet fixant les répartitions des partenaires publics et privés, pour 2011 est de 837 000 euros, montant proportionnel à l'apport global de 7,5% du budget total.

Il convient aussi pour 2011 de renouveler la cotisation statutaire d'un montant de 1 000 euros incombant à Marseille Provence Métropole (article 7 des statuts).

Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil d'Administration de l'association du 18 novembre 2010 ;
- La délibération FCT 001-2481/10-CC relative à l'approbation de la convention cadre pluriannuelle et multipartite 2011-2013.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt communautaire et économique pour la métropole de l'événement « Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture »,
- La valorisation apportée par cet événement.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le règlement de la cotisation annuelle 2011 à l'association « Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture » d'un montant de 1 000 euros.

Article 2 :

Est attribuée une subvention de 837 000 euros à l'association « Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture » pour l'année 2011.

**Signé le 28 Mars 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 29 mars 2011**

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine :

- sous politique B330 – fonction 90- nature 6281 pour la cotisation 2009 (article 1)
- sous politique B330 – fonction 90- nature 6743 pour la participation (article 2)

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Au Rayonnement de MPM,
Marseille Capitale de la Culture 2013

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Relations extérieures

Jean-Claude GAUDIN

François FRANCESCHI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI